

Jeudi 19 décembre 2019

L'USPA signataire de la charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel

Collectif 50/50

La Charte est un texte d'engagement porté par le Collectif 50/50, né du constat que la parité entre les femmes et les hommes et la diversité de la société française, dans ses composantes culturelles, ethniques et sociales, ne sont pas suffisamment représentées au sein des productions audiovisuelles françaises, en plateau et à l'image.

Le Collectif 50/50 a organisé le 14 novembre en collaboration avec le CNC la 2ème édition des Assises pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel.

Les 1ères Assises, tenues en septembre 2018, avaient débouché sur plusieurs mesures, dont la bonification de 15% du soutien mobilisé pour les longs métrages de cinéma dont les chef.fe.s de postes étaient paritaires.

Cette deuxième édition a pour objectif l'adaptation de ces engagements à l'audiovisuel, à l'exploitation et la distribution cinématographiques, tout en réfléchissant aux outils à mettre en place pour plus de diversité devant et derrière la caméra.

Trois tables rondes ont été organisées au cours de la journée dont une consacrée à l'audiovisuel.

Matthieu Viala (Makever), membre du Conseil Syndical, y était.

L'USPA est signataire de la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel. Après échanges entre les membres du Conseil Syndical, qui a donné mandat à Matthieu Viala pour la signer au nom de l'USPA.

Le CNC a rendu public à cette occasion deux études sur :

- la place des femmes dans la production audiovisuelle de fiction ;
- la place des femmes dans la réalisation et l'écriture de fictions TV diffusées en 2018.

Ces deux études ont été circularisées aux adhérents par Note Info n°2019/086.

[Revoir les Assises pour la parité, l'égalité et la diversité en vidéo](#)
[Site du Collectif 50/50](#)

Documents à télécharger:

 [charte5050.pdf](#)